

Paris, le 17 février 2021

Publication de l'Index Egalité femmes-hommes de SymphonyEYC France S.A.S.

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (n°2018-771, article 104) prévoit l'obligation pour les entreprises de 50 à 250 salariés de publier chaque année leur index Egalité femmes-hommes qui analyse les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Au titre des indicateurs mesurés sur l'année 2020, SymphonyEYC France obtient la note globale de 75 points sur 100 points.

Les résultats obtenus à l'index Egalité femmes-hommes sont jugés satisfaisants.

L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes est au cœur des préoccupations de la société SymphonyEYC France S.A.S., en complémentarité des réflexions menées autour de la lutte contre les discriminations et du développement de la diversité.